

<b>ABAISSEMENT DU SEUIL D'ACCÈS DANS LE CADRE DE LA 1RE RÉVISION LPP – QUESTIONNAIRE EMPLOYEURS</b>	
caractéristiques de l'entreprise	<p>› F1 : A quel type d'institution de prévoyance votre entreprise est-elle affiliée?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› A notre propre caisse de pension</li> <li>› A une fondation collective/commune (caisse de pension a laquelle plusieurs entreprises peuvent s'affilier, par exemple celles fondées par des compagnies d'assurances, des banques, des associations professionnelles, etc.)</li> <li>› A une institution de prévoyance de droit public</li> <li>› A la fondation institution supplétive</li> <li>› Aucune institution de prévoyance (caisse de pension) car aucun de nos employés ne sont soumis obligatoirement à la LPP</li> <li>› Autre type d'institution de prévoyance</li> <li>› Aucune réponse ne convient</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
sensibilisation de l'employeur	<p>En 2005, dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision LPP, le seuil d'accès (montant à partir duquel le salaire annuel obtenu auprès d'un même employeur doit obligatoirement être assuré) a été abaissé de CHF 25'320 à CHF 18'990. Par conséquent tous les employés bénéficiant d'un salaire brut entre CHF 18'990 et CHF 25'320 par année ont été nouvellement soumis à l'assurance obligatoire du 2<sup>e</sup> pilier. (Le montant du seuil d'accès est aujourd'hui, après différents ajustements ordinaires, de CHF 20'520)</p> <p>› F6: Quand votre entreprise a-t-elle été informée de cette modification?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Nous étions informés avant l'introduction de cette modification</li> <li>› Nous en avons pris connaissance lors de son entrée en vigueur</li> <li>› Je ne me rappelle plus de l'introduction de cette mesure</li> <li>› Notre entreprise n'existait pas encore à ce moment là</li> <li>› Aucune réponse ne convient</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F7: Comment avez-vous pris connaissance de l'abaissement du seuil d'accès dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision LPP ? (Plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Par une union patronale</li> <li>› Par une association patronale de notre branche</li> <li>› Par notre caisse de pension</li> <li>› Autre source, laquelle :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
conséquences en générale	<p>› F8 : Quelles furent les conséquences de l'abaissement du seuil d'accès en 2005 pour votre entreprise?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Plus d'employés ont dû être obligatoirement assurés</li> <li>› Les coûts de salaire des employés nouvellement assurés au 2<sup>e</sup> pilier ont augmenté</li> <li>› Les coûts administratifs ont augmenté</li> <li>› La convention collective de travail a été modifiée</li> <li>› Autres conséquences (lesquelles ?)</li> <li>› Pas de conséquences, parce que :</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>Entreprises qui n'existaient pas encore : Vous avez indiqué que votre entreprise n'existait pas encore au moment de la 1<sup>re</sup> révision LPP. Nous nous intéressons quand même aux conséquences que l'abaissement du seuil d'accès aurait eues pour votre entreprise. Pour cette raison, supposons qu'aujourd'hui le seuil d'accès serait abaissé de CHF 20'520 (montant en vigueur aujourd'hui) à CHF 15'000.</p> <p>Quelles seraient les conséquences pour votre entreprise ? (plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Plus d'employés devraient être obligatoirement assurés</li> <li>› Les coûts de salaire des employés nouvellement assurés au 2<sup>e</sup> pilier augmenteraient</li> <li>› Les coûts administratifs augmenteraient</li> <li>› La convention collective de travail devrait être modifiée</li> <li>› Autres conséquences (lesquelles ?)</li> <li>› Pas de conséquences, parce que :</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
conséquences en détail	<p>› F9 : Quel est le pourcentage des employés qui ont été nouvellement soumis à l'assurance obligatoire lors de la 1<sup>re</sup> révision LPP en 2005 ?</p> <p>Valeur exacte en % des employés</p> <p>Valeur estimé en % des employés</p> <p>S'il ne vous est pas possible d'indiquer un pourcentage, vous pouvez aussi nous donner le nombre des personnes nouvellement soumis à l'assurance obligatoire:</p> <p>Nombre de personnes:</p> <p>› F10 : Comment évaluez-vous les coûts de salaire supplémentaires?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Haut</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Plutôt haut</li> <li>› Plutôt bas</li> <li>› Bas</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>Entreprises qui n'existaient pas encore : Comment évaluez-vous les coûts de salaire supplémentaires qui s'appliqueraient si le seuil d'accès était abaissé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Haut</li> <li>› Plutôt haut</li> <li>› Plutôt bas</li> <li>› Bas</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F11 : Veuillez indiquer le montant des coûts de salaire pouvant être attribué à l'abaissement du seuil d'accès (en pourcentage de la masse salariale). S'il n'est pas possible d'indiquer une valeur exacte, veuillez faire une estimation du pourcentage.</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeur exacte en % de la masse salariale</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeur estimé en % de la masse salariale</p> <p>› Comment évaluez-vous les coûts administratifs supplémentaires?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Haut</li> <li>› Plutôt haut</li> <li>› Plutôt bas</li> <li>› Bas</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>F 12: Est-ce qu'il vous est possible d'indiquer les coûts administratifs supplémentaires en pourcentage de la masse salariale ?</p> <p style="padding-left: 20px;">_____ % de la masse salariale</p> <p>Entreprises qui n'existaient pas encore : Comment évaluez-vous les coûts administratifs supplémentaires qui s'appliqueraient si le seuil d'accès était abaissé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Haut</li> <li>› Plutôt haut</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Plutôt bas</li> <li>› Bas</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
	<p>› F13: Vu le risque d'une charge financière supplémentaire, est-ce que vous avez réfléchi à la manière d'éviter cette augmentation des coûts salariaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui</li> <li>› Non</li> <li>› Pas de charge financière supplémentaire</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>Entreprises qui n'existaient pas encore : Au vu du risque d'une charge financière supplémentaire, réfléchiriez-vous à la manière d'éviter cette augmentation des coûts salariaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui</li> <li>› Non</li> <li>› Pas de charge financière supplémentaire</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F14 Si oui ; Quelles possibilités avez-vous considérées? (plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Autre répartition des taux d'occupation</li> <li>› Ajustement du salaire des employés nouvellement engagés</li> <li>› Ajustement du salaire des employés actuels</li> <li>› Ajustement du salaire des employés nouvellement soumis au 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› Augmentation des embauches de salariés à durée déterminée</li> <li>› Augmentation des recours à des agences intérim</li> <li>› Abaissement de la part patronale des cotisations au 2e pilier (si la part figure au dessus du minimum légal)</li> <li>› Négociations individuelles avec les employés qui ont été concernée par l'abaissement du seuil d'accès</li> <li>› Modifications des modalités du règlement de la caisse de pension</li> <li>› Autres possibilités, lesquelles :</li> <li>› Je ne sais pas</li> </ul> <p>Entreprises qui n'existaient pas encore : Quelles possibilités considèreriez-vous? (plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Autre répartition des taux d'occupation</li> <li>› Ajustement du salaire des employés nouvellement engagés</li> </ul>

- › Ajustement du salaire des employés actuels
  - › Ajustement du salaire des employés nouvellement soumis au 2<sup>e</sup> pilier
  - › Augmentation des embauches de salariés à durée déterminée
  - › Augmentation des recours à des agences intérim
  - › Abaissement de la part patronale des cotisations au 2e pilier (si la part figure au dessus du minimum légal)
  - › Négociations individuelles avec les employés qui ont été concernée par l'abaissement du seuil d'accès
  - › Modifications des modalités du règlement de la caisse de pension
  - › Autres possibilités, lesquelles :
  - › Je ne sais pas
- › F15 : Si oui : Lesquelles de ces mesures avez-vous concrètement prises, pour diminuer la charge financière supplémentaire ? (plusieurs réponses possibles)
- › Autre répartition des taux d'occupation
  - › Ajustement du salaire des employés nouvellement engagés
  - › Ajustement du salaire des employés actuels
  - › Ajustement du salaire des employés nouvellement soumis au 2<sup>e</sup> pilier
  - › Augmentation des embauches de salariés à durée déterminée
  - › Augmentation des recours à des agences intérim
  - › Abaissement de la part patronale des cotisations au 2e pilier (si la part figure au dessus du minimum légal)
  - › Négociations individuelles avec les employés qui ont été concernée par l'abaissement du seuil d'accès
  - › Modifications des modalités du règlement de la caisse de pension
  - › Autres possibilités, lesquelles :
  - › Je ne sais pas
- › F16: Si non: Pour quelles raisons ne vous êtes-vous pas posé une telle question ?
- › Les coûts supplémentaires étaient négligeables
  - › Les coûts supplémentaires ont pu être compensés par d'autres mesures de l'entreprise (p.ex. par une augmentation de la productivité, un plus haut chiffre d'affaire)
  - › Nous avons craint des préjudices pour l'image de l'entreprise (dans le public, sur le marché du travail)
  - › Parce que l'entreprise porte une responsabilité sociale
  - › Autres raisons, lesquelles?
  - › Ne sais pas
- Entreprises qui n'existaient pas encore: Pour quelles raisons ne vous poseriez-vous pas une telle question ?

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Les coûts supplémentaires seraient négligeables</li> <li>› Les coûts supplémentaires pourraient être compensés par d'autres mesures de l'entreprise (p.ex. par une augmentation de la productivité, un plus haut chiffre d'affaire)</li> <li>› Nous craindrions des préjudices pour l'image de l'entreprise (dans le public, sur le marché du travail)</li> <li>› Parce que l'entreprise porte une responsabilité sociale</li> <li>› Autres raisons, lesquelles?</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F17: Si réfléchi mais pas pris de mesures : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas concrètement pris de mesures pour éviter les coûts supplémentaires ? (plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Les coûts supplémentaires étaient négligeables</li> <li>› Les coûts supplémentaires ont pu être compensés par d'autres mesures de l'entreprise (p.ex. par une augmentation de la productivité, un plus haut chiffre d'affaire)</li> <li>› Nous avons crain des préjudices pour l'image de l'entreprise (dans le public, sur le marché du travail)</li> <li>› Parce que l'entreprise porte une responsabilité sociale</li> <li>› Autres raisons, lesquelles?</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F18: Est-ce que au moment de la 1re révision LPP vous vous êtes posé la question de savoir comment l'entreprise pourrait offrir une meilleure prévoyance professionnelle aux employés ayant des petits salaires ou travaillant à temps partiel?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui</li> <li>› Non</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› Entreprises qui n'existaient pas encore Vous êtes-vous déjà posé la question de savoir comment l'entreprise pourrait offrir une meilleure prévoyance professionnelle aux employés ayant des petits salaires ou travaillant à temps partiel?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui</li> <li>› Non</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>› F19: Si oui: Quelles possibilités avez-vous considérées?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Modifications des modalités du règlement de la caisse de pension</li> <li>› Encourager ces employés à s'assurer facultativement</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Ajustement des salaires/taux d'occupation pour leur permettre une assurance dans le 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› Autres possibilités, lesquelles ?</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
attitudes et comportement des employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>› F20: Comment les employés concernés par l'abaissement du seuil d'accès ont-ils réagi à la soumission à l'assurance obligatoire ? (employés nouvellement soumis à l'assurance obligatoire) <ul style="list-style-type: none"> <li>› Plutôt positivement : la majorité était contente d'être accueillie au 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› Plutôt négativement : la majorité aurait préféré éviter d'adhérer au 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› En partie positivement, en partie négativement : selon l'employé</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> </li> <li>› F21 : Est-ce qu'il y eu des cas où les employés concernés ont pris des mesures pour éviter la soumission au 2e pilier? <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui, il y a eu quelques cas isolés : nombre de cas :</li> <li>› Oui, il y eu beaucoup de cas : nombre de cas :</li> <li>› Non, je ne connais pas de cas</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> </li> <li>› F22 : Si oui : Comment les employés ont-ils procédé dans ce cas ? <ul style="list-style-type: none"> <li>› Ils ont baissé leur taux d'occupation : nombre de personnes :</li> <li>› Ils ont cherché des solutions avec leur supérieur : nombre de personnes</li> <li>› Autres réactions, lesquelles :</li> </ul> </li> <li>› F23 : Comment évaluez-vous du point de vue de l'employeur les attitudes des employés à petit revenu à l'égard du 2<sup>e</sup> pilier ? <ul style="list-style-type: none"> <li>› Plutôt positivement : la majorité aimerait être assurée au 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› Plutôt négativement : la majorité préfère éviter l'assurance obligatoire au 2<sup>e</sup> pilier</li> <li>› En partie positivement, en partie négativement : selon l'employé</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> </li> </ul>
prestations supplémentaires de l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> <li>› F24 : Est-ce que le seuil d'accès (montant à partir duquel le salaire annuel obtenu auprès d'un même employeur doit obligatoirement être assuré) de votre caisse de pension figure-t-il en dessous du minimum légal de CHF 20'520 ? <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui, le seuil d'accès est au-dessous du minimum légal, concrètement :</li> <li>› Oui, il n'y a pas de seuil d'accès</li> <li>› Oui, le seuil d'accès est réduit proportionnellement au taux d'occupation</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Autres modèles s'écartant du minimum légal, lesquels :</li> <li>› Non, le seuil d'accès s'élève au minimum légal de CHF 20'520</li> <li>› Je ne connais pas le règlement de notre caisse de pension</li> <li>› Aucune réponse ne convient</li> </ul> <p>› F25 : Informez-vous vos employés ayant plusieurs employeurs sur la possibilité de s'assurer facultativement (dans le cas où leur salaire annuel total dépasse le seuil d'accès)? (oui/non)</p> <p>› F26 : Comment réagissez-vous comme employeur si un(e) employé(e) aimerait s'assurer facultativement (avec votre cofinancement)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Positivement : Nous sommes contents que nos employés aient une prévoyance professionnelle</li> <li>› Négativement : Nous préférons éviter les assurances facultatives (à cause de la forte pression des coûts)</li> <li>› Sommes neutres</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>F27 : Est-ce que votre caisse de pension offre la possibilité de s'assurer de manière facultative pour les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui.</li> <li>› Non</li> <li>› Non, mais les employés ont la possibilité de s'assurer de manière facultative chez l'association patronale de leur branche</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul> <p>F28 : Quel est le pourcentage de vos employés ayant contracté une assurance facultative (soit dans votre caisse de pension soit dans une autre caisse de pension)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› % de tous les employés :</li> <li>› Nombre d'employés :</li> <li>› Aucun(e) employé(e) n'est assuré(e) de manière facultative</li> </ul>
autres effets	<p>› F29: Est-ce que l'abaissement du seuil d'accès a eu d'autres effets souhaités ou non pour votre entreprise ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Oui, notamment:</li> <li>› Non</li> <li>› Ne sais pas</li> </ul>
évaluation globale	<p>› F30 Comment évaluez-vous de votre point de vue d'employeur l'abaissement du seuil d'accès dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision LPP <b>concernant les prestations de vieillesse</b> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Positivement</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>› Plutôt positivement</li><li>› Indifféremment (pas beaucoup de changements)</li><li>› Plutôt négativement</li><li>› Négativement</li><li>› Ne sais pas</li></ul> <p>› F31 : Comment évaluez-vous de votre point de vue d'employeur l'abaissement du seuil d'accès dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision LPP <b>concernant les prestations de décès et d'invalidité</b> ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>› Positivement</li><li>› Plutôt positivement</li><li>› Indifféremment (pas beaucoup de changements)</li><li>› Plutôt négativement</li><li>› Négativement</li><li>› Ne sais pas</li></ul> <p>F32 : Quelle position avez-vous dans votre activité actuelle: Etes-vous... (plusieurs réponses possibles)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>› Employé(e) sans fonction de chef (pas de personnes directement ou indirectement sous vos ordres)</li><li>› Employé(e) avec fonction de chef et des personnes sous vos ordres (chef(fe) de bureau/groupe/succurcale, cadre moyen)</li><li>› Employé(e) comme membre de la direction ou du conseil de direction</li><li>› Représentant de l'employeur dans l'organe suprême de l'institution de prévoyance</li><li>› Ne sais pas</li></ul>
--	--

situation dans l'entreprise concernant l'assurance	<p>Vous avez presque atteint la fin du questionnaire. Nous vous prions de répondre encore à 5 questions courtes, concernant la structure des employés dans votre entreprise.</p> <p>› F2 : Quel est environ le pourcentage de vos employés assurés au 2e pilier?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› 0%</li> <li>› 1-20%</li> <li>› 20-40%</li> <li>› 40-60%</li> <li>› 60-80%</li> <li>› 80-100%</li> </ul> <p>› F3 : Quelle est la part patronale des cotisations, en pour cent du total des cotisations au 2e pilier (part patronale + part employés), de votre entreprise?</p> <p>(La somme des cotisations de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations de tous les salariés)</p> <p>50% selon le minimum légal  Plus que 50%, notamment : en % _____  Ne sais pas, parce que : _____</p> <p>Si vous ne connaissez pas la part patronale des cotisations totales, vous pouvez indiquer le pourcentage des cotisations au 2<sup>ième</sup> pilier du salaire des employés ; concrètement : la part patronale et la part des employés de la masse salariale. (Le minimum légal figure à 5,05% pour la part patronale ainsi qu'à 5,05% pour la part des employés)</p> <p>Part patronale du salaire (en %) : _____  Part des employés du salaire (en %) : _____</p> <p>› F4 : Quel est le pourcentage de vos employés engagés pour une durée déterminée ne dépassant pas trois mois?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› 0%</li> <li>› 1-20%</li> <li>› 21-40%</li> <li>› 41-60%</li> <li>› 61-80%</li> <li>› 81-100%</li> </ul> <p>Si vous ne connaissez pas le pourcentage, vous pouvez aussi indiquer le nombre d'employés engagés pour une durée déterminée ne dépassant pas trois mois : _____</p>
--	--

pas trois mois:

Nombre de personnes :

› F5 : Quel est le taux de vos employés effectuant leur travail sur appel?

- › 0%
- › 1-20%
- › 21-40%
- › 41-60%
- › 61-80%
- › 81-100%

Si vous ne connaissez pas le pourcentage, vous pouvez aussi indiquer le nombre d'employés effectuant leur travail sur appel :

Nombre de personnes :